



# Conseil économique et social

Distr. générale  
16 décembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Cinquante-quatrième session

28 février-3 mars 2023

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire\*

### Questions soumises pour décision : intégration de l'information statistique et géospatiale

## Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale

### Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2022/324 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale, dans lequel ce dernier récapitule les activités qu'il a menées depuis la cinquante-troisième session de la Commission de statistique en application de la décision 53/127 de celle-ci. Le Groupe d'experts s'est employé à poursuivre la promotion et la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial, a examiné son orientation stratégique future, déterminée par les mandats qui lui ont été confiés par la Commission et le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, et a commencé à exécuter son plan de travail pour la période 2022-2024. Dans le rapport, le Groupe d'experts donne à la Commission des informations sur l'état d'avancement de l'élaboration de lignes directrices à l'intention des États Membres visant à leur permettre de tirer le meilleur parti des résultats de la série de recensements de la population et des logements de 2020 afin de répondre aux besoins en données intégrées découlant du Programme 2030 et sur les résultats de sa septième réunion, tenue à Santiago, y compris la manière dont il réorientera ses travaux vers la production de données statistiques à dimension géospatiale pour satisfaire les nouvelles demandes, telles que les demandes de statistiques relatives aux changements climatiques, aux catastrophes et à la santé (notamment à la COVID-19), en complétant le Cadre intégré de l'information géospatiale pour le domaine statistique. En outre, il y étudie ce qu'il peut faire pour faciliter l'application de la résolution 2022/3 du Conseil, en particulier la manière dont la Commission peut répondre aux demandes croissantes d'intégration de l'information statistique et géospatiale. La Commission est invitée à prendre note du rapport du Groupe d'experts, notamment de la révision de son mandat, de l'actualisation de son plan de travail pour la période 2022-2024 et de ses progrès en matière d'intégration de l'information statistique et géospatiale.

---

\* E/CN.3/2023/1



# Rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale

## I. Introduction

1. Conformément à la décision 44/101 de la Commission de statistique, le Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale se compose de statisticiens et de spécialistes de l'information géospatiale des États Membres et des organisations internationales compétentes en la matière. Il a pour principales missions et attributions de faire progresser l'application du Cadre statistico-géospatial mondial, adopté par la décision 51/123 de la Commission (voir [E/2020/24](#)), et d'appuyer l'exécution de programmes régionaux et mondiaux tels que la série de recensements de la population et des logements de 2020 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Depuis sa création, en 2013, le Groupe d'experts présente ses rapports à la Commission de statistique ainsi qu'au Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à chacune de leurs sessions annuelles respectives.

2. Le Groupe d'experts, qui aura bientôt 10 ans d'existence, a fait le point sur la situation mondiale actuelle en matière de données et s'est efforcé de définir le champ de ses travaux futurs. Au moment de la création du Groupe, la demande d'intégration de l'information statistique et géospatiale était axée sur les recensements ; elle a ensuite porté également sur le Programme 2030 dès l'adoption de celui-ci, en 2015. Aujourd'hui, la plupart des pays ont achevé leur version de la série de recensements de la population et des logements de 2020 ou en sont aux derniers préparatifs de ces recensements. Les pays portent leur regard au-delà de cet exercice décennal et le Groupe d'experts doit en faire de même.

3. Le monde se trouve à un moment décisif, l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme 2030 approchant. Selon le Rapport sur les objectifs de développement durable 2022, la réalisation du Programme 2030 est gravement menacée par des crises multiples, en cascade et croisées, où prédominent la COVID-19, les changements climatiques et les conflits. Toutes ces crises, et leurs interactions complexes, ont un impact sur l'ensemble des objectifs de développement durable, et entraînent dans leur sillage d'autres crises dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition, de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la paix et de la sécurité. Pour mettre le monde sur la voie de la durabilité, il faudra une action concertée à l'échelle mondiale. Il s'agit-là d'une nécessité vitale qui met en évidence la fragilité et les limites des systèmes statistiques nationaux actuels, ainsi que la demande croissante d'utilisation de l'information géospatiale et des technologies connexes pour combler ces lacunes. Mécanisme visant à relier les données concernant les personnes et les entreprises à un lieu ou à un emplacement géographique, le Cadre statistico-géospatial mondial peut aider les pays à transformer leur écosystème national de données pour favoriser une meilleure compréhension des questions sociales, économiques et environnementales, un objectif qui peut ainsi être atteint beaucoup plus facilement que si les informations statistiques ou géospatiales étaient examinées de manière isolée.

4. Dans le présent rapport, le Groupe d'experts résume les activités qu'il a menées depuis la cinquante-troisième session de la Commission de statistique et les décisions émanant de la douzième session du Comité d'experts, qui s'est tenue virtuellement du 3 au 5 août 2022. Il y donne des informations sur l'état d'avancement de l'élaboration de lignes directrices à l'intention des États Membres visant à leur permettre de tirer le meilleur parti des résultats de la série de recensements de la population et des logements de 2020 pour répondre aux besoins en données intégrées

découlant du Programme 2030 et communique les résultats de sa septième réunion, tenue à Santiago les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2022, y compris la manière dont il réorientera ses travaux vers des données statistiques à dimension géospatiale pour satisfaire les nouvelles demandes. En outre, il y parle de la nomination de nouveaux coprésidents et des ajustements apportés à son mandat et à son plan de travail pour la période 2022-2024, qui sont tous deux soumis en tant que documents de référence accompagnant le présent rapport, et étudie la manière dont il peut contribuer à l'application de la résolution 2022/3 du Conseil économique et social.

5. La Commission est invitée à prendre note du présent rapport, à saluer les progrès accomplis par le Groupe d'experts au titre de l'intégration de l'information statistique et géospatiale et à approuver l'orientation future du Groupe d'experts.

## **II. Douzième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

6. Dans sa décision 12/108 (voir [E/2023/46](#)), le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a accueilli favorablement le rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale (voir [E/C.20/2022/12](#)) et les efforts que ce dernier continuait de déployer en faveur de l'intégration de l'information statistique et géospatiale aux fins de la mise en œuvre des priorités nationales et des programmes de développement mondiaux. En particulier, il a reconnu que la demande accrue d'intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes requérait une participation et une coordination institutionnelle plus fortes entre les organismes d'information géospatiale et les organismes de statistique, et plaidé pour une plus large participation aux travaux du Groupe d'experts, en particulier de la part des pays en développement, afin de renforcer la mise en commun des connaissances et des enseignements.

7. Le Comité a encouragé le Groupe d'experts à entreprendre un examen de l'ensemble des besoins et demandes auxquels il pourrait avoir à répondre dans le futur, en mettant en évidence les besoins et les lacunes les plus fréquents, en diffusant les bonnes pratiques et en cherchant des occasions propices à l'échange d'idées sur l'édification et le maintien d'un cadre d'appui, et à continuer d'établir les documents directifs destinés à aider les États Membres dans leurs efforts de mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial et du Cadre intégré de l'information géospatiale, qui forment le dispositif global de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

8. En marge de sa douzième session, le Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale et le groupe de travail sur l'information géospatiale, qui relève du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, ont organisé une manifestation pour faire connaître les progrès accomplis en matière d'intégration géostatistique. Pour promouvoir le Cadre statistico-géospatial mondial et son guide de mise en œuvre, le Groupe d'experts a souligné le rôle crucial du partenariat et de la collaboration entre les organismes nationaux de statistique, les organismes nationaux compétents en matière de statistique et d'information géospatiale et les autres acteurs de l'écosystème des données au niveau national en tant que principes sous-tendant l'élaboration d'informations sur le développement transformateur. Par ailleurs, le groupe de travail sur l'information géospatiale a présenté le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable, adopté par la décision 53/101 de la Commission de statistique (voir [E/2022/24](#)). Ce

plan d'étapes, qui comprend trois volets<sup>1</sup>, présente les informations géospatiales comme des données officielles au service des objectifs de développement durable et énonce des recommandations et directives clés permettant de tirer parti du potentiel de transformation de ces informations tout en atténuant les difficultés qui pourraient découler de leur utilisation.

### III. Septième réunion du Groupe d'experts

9. La septième réunion du Groupe d'experts a été organisée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2022 à Santiago, en marge de la neuvième session du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Elle a réuni 32 participants, dont des représentants d'organismes nationaux de statistique ou d'information géospatiale de 15 États Membres [Bahamas, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Cuba, Dominique, États-Unis d'Amérique, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Venezuela (République bolivarienne du)] et des représentants de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.

10. À la septième réunion, le Groupe d'experts a examiné son orientation future, y compris la manière de promouvoir le Cadre statistico-géospatial mondial, convenu des prochaines étapes à suivre pour aider les États Membres à renforcer l'intégration et la coordination de l'information statistique et géospatiale aux fins de la mise en œuvre complète du Programme 2030, et créé des mécanismes de coordination permettant de mettre en place des systèmes de statistiques et de données résilients, souples, pertinents et solides qui soient conformes aux Principes fondamentaux de la statistique officielle et qui intègrent pleinement l'information géospatiale.

11. Par ailleurs, le Groupe d'experts a aidé le Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à organiser, dans le cadre de sa session annuelle, l'atelier régional sur l'intégration de l'information statistique et géospatiale au service du développement durable, qui avait pour thème « Le Cadre statistico-géospatial mondial et au-delà ». Cet atelier a permis au Groupe d'experts et au Comité régional de débattre de la manière de promouvoir et de faire connaître le Cadre et son guide de mise en œuvre, ainsi que de la manière dont les États Membres pourraient l'utiliser pour renforcer l'intégration de l'information statistique et géospatiale.

#### A. Modalités de fonctionnement du Groupe d'experts

12. Dans sa décision 12/108, le Comité d'experts a remercié l'Allemagne et la Namibie d'avoir présidé le Groupe d'experts pendant la pandémie de COVID-19 et a noté que le Brésil et l'Irlande avaient exprimé leur souhait de diriger le Groupe d'experts, qui, à sa septième réunion, a nommé ces deux derniers pays coprésidents, par acclamation. À cet égard, le Groupe d'experts a de nouveau remercié l'Allemagne et la Namibie pour le rôle qu'elles ont joué à la tête de l'instance depuis 2019, en particulier pendant la COVID-19, une période agitée et difficile. Il se réjouit à l'idée de poursuivre ses travaux sous la direction du Brésil et de l'Irlande.

---

<sup>1</sup> Volet 1 : préparation et planification ; volet 2 : conception, élaboration et mise à l'essai ; volet 3 : mesure et suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable fondés sur des données géospatiales, et communication de l'information.

13. Au cours des débats, le Groupe d'experts s'est félicité que des réunions soient de nouveau tenues en présentiel et a réaffirmé sa détermination à exécuter son plan de travail et ses mandats. Il a souligné l'importance des réunions en présentiel, notant que les réunions virtuelles permettaient certes de poursuivre les travaux, mais qu'elles ne pouvaient remplacer les réunions en présentiel, qui créaient un environnement dynamique et inclusif. Il a remercié la CEPALC d'avoir accueilli sa septième réunion et a souligné comment l'interprétation simultanée entre l'anglais et l'espagnol avait permis la participation des pays qui souhaitaient prendre part à ses travaux mais qui n'avaient pas pu le faire jusqu'à présent en raison de la barrière linguistique. Il s'est engagé à continuer, au cours de l'année suivante, d'étudier la manière de mobiliser des ressources pour faciliter la participation des membres quelles que soient leurs langues. À cet égard, il invite la Commission de statistique à trouver des ressources suffisantes pour mieux faciliter la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial et l'exécution de ses mandats, notamment par la traduction du Cadre et des documents connexes.

14. Le Brésil a proposé d'accueillir la huitième réunion du Groupe d'experts à Rio de Janeiro. Toutefois, il a été souligné que le Groupe d'experts devrait tenir sa prochaine réunion ailleurs qu'en Amérique et en Europe (qui avait accueilli sa sixième réunion) et se tourner vers l'Afrique, l'Asie et le Pacifique ou l'Asie occidentale, afin de favoriser la participation d'autres régions et de promouvoir le Cadre statistico-géospatial mondial en tant que dispositif mondial d'intégration de l'information statistique et géospatiale.

## **B. Orientation stratégique du Groupe d'experts**

15. En examinant la question de son orientation stratégique future, le Groupe d'experts a noté que de nombreux pays avaient mené à bien la série de recensements de 2020 et a convenu de réorienter ses futurs travaux vers la satisfaction des demandes des pays en matière de données géostatistiques intégrées. À cet égard, il a pris note des résolutions [2022/3](#) et [2022/24](#) du Conseil économique et social, et reconnu qu'il était idéalement placé pour relier les statisticiens et les spécialistes de l'information géospatiale. Il a souligné que l'intégration et la collaboration pouvaient et devaient être renforcées pour permettre à ces deux catégories d'acteurs d'appliquer ces résolutions.

16. L'examen a permis au Groupe d'experts de faire part de deux points de vue : a) la seule constante dans l'environnement des données actuel et futur est le changement ; b) l'information est pouvoir ; toutefois, elle est souvent centralisée et rarement utilisée pour donner des moyens aux personnes se trouvant en marge de l'écosystème des données. Le Groupe d'experts a souligné l'importance du Cadre intégré de l'information géospatiale (en particulier de ses neuf voies stratégiques), qui permet de promouvoir un écosystème de données de plus en plus interconnecté et intégré au niveau national. Notant l'importance des partenariats ainsi que de la communication et de la mobilisation (deux des voies stratégiques du Cadre intégré), il a étudié la meilleure manière de faire connaître le Cadre dans le milieu des statistiques et a formé une équipe de travail dirigée par le Canada et le Mexique pour élaborer des outils appropriés à cette fin. Les États-Unis, qui coprésident le Groupe de haut niveau sur le Cadre intégré de l'information géospatiale, instance fonctionnelle qui dirige le développement et la mise en œuvre du Cadre sous l'égide du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, se sont félicités de la décision du Groupe d'experts.

17. Un autre élément clef de l'examen a été la décision selon laquelle le Groupe d'experts doit maintenant aller au-delà de la série de recensements de la population et des logements de 2020 et se pencher sur l'intégration de nouvelles sources de données en temps réel. Notant qu'une grande partie des données qui permettraient d'évaluer et de suivre la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030 proviendraient de ces recensements, le Groupe d'experts s'est inquiété du fait que les pays qui étaient déjà à la traîne le seraient encore plus. Il a dit espérer qu'une grande partie des données provenant de la série de recensements de 2020 aideraient les pays à répondre à la demande croissante de données statistiques et géospatiales dans les domaines pertinents en fonction de leur situation et au regard des objectifs du Programme 2030, tout en notant que cet espoir ne saurait se substituer à une stratégie claire permettant de produire les bonnes données nécessaires pour atteindre cet objectif.

18. Plusieurs pays ont fait part de leur confusion quant à la dichotomie qui semble caractériser la disponibilité des données à l'heure actuelle. En un peu plus d'une décennie, le rôle des organismes nationaux d'information géospatiale et de statistique s'est transformé de façon spectaculaire. L'essentiel de cette transformation réside dans le fait qu'auparavant, ces organismes étaient quasiment les seuls fournisseurs de données pour un pays. Aujourd'hui, la disponibilité croissante des outils d'observation de la Terre, des téléphones mobiles et d'autres nouveaux flux de données a radicalement modifié l'environnement des données au niveau national, de nombreuses institutions extérieures à l'écosystème national des données étant en mesure de fournir plus rapidement des données comparables. Alors que les pays s'efforcent d'adopter ce changement transformateur, le Groupe d'experts souligne le rôle important que joue le Cadre statistico-géospatial mondial pour ce qui est de faciliter la production de données statistiques à dimension géospatiale aux fins d'une prise de décisions fondées sur les faits.

19. Dans les nouveaux domaines d'action, tels que les statistiques des catastrophes et des changements climatiques, les interventions (locales, régionales ou mondiales) reposent sur l'intégration d'informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes. Il importe de noter que plusieurs groupes subsidiaires et décisions de la Commission de statistique tiennent déjà compte du besoin de données statistiques à dimension géospatiale, et le Groupe d'experts estime utile de souligner la manière dont le Cadre statistico-géospatial facilite la tâche à ces groupes. C'est notamment le cas des décisions suivantes :

a) **La décision 53/101 sur le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030**, dans laquelle la Commission a adopté le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable, destiné aux professionnel(le)s de la statistique et de l'information géospatiale œuvrant dans les domaines couverts par le cadre mondial d'indicateurs. Ce plan d'étapes fait du Cadre statistico-géospatial mondial un trait d'union entre les statisticiens et les spécialistes de l'information géospatiale ;

b) **La décision 53/107 sur les recensements de la population et des logements**, dans laquelle la Commission a souligné qu'il importait de mettre en œuvre la recommandation de l'ONU applicable au cycle de recensements de 2020 concernant la nécessité de procéder au géoréférencement des logements pendant les opérations de recensement, afin de rendre possible une fusion exhaustive des données géospatiales et des statistiques de recensement ;

c) **La décision 53/112 sur les statistiques sanitaires**, dans laquelle la Commission a exprimé son appui aux nouveaux domaines de travail de l'Organisation mondiale de la Santé, s'agissant en particulier des systèmes d'information sanitaire

et géographique, qui aideront les États Membres à élaborer et à exploiter efficacement des systèmes de données administratives et à intégrer les données statistiques et géospatiales ;

d) **La décision 53/119 sur les statistiques des entreprises et du commerce**, dans laquelle la Commission a pris note du manuel sur le modèle de maturité applicable aux registres statistiques des entreprises, encouragé la mise au point d'un ensemble d'outils idoines, approuvé la réalisation d'une évaluation mondiale régulière sur l'état d'avancement de la constitution des registres statistiques des entreprises dans les pays, encouragé une coordination étroite avec le Groupe de Wiesbaden et d'autres groupes compétents, accueilli avec satisfaction la proposition tendant à ce que des activités de renforcement des capacités axées sur les registres statistiques des entreprises soient menées, et suggéré que soient élaborées des directives pour l'intégration de l'information géospatiale dans les registres statistiques des entreprises ;

e) **La décision 53/122 sur les statistiques agricoles et rurales**, dans laquelle la Commission a encouragé l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à élaborer un cadre intégré d'assurance qualité pour les statistiques, les mégadonnées et les données géospatiales, en collaboration étroite avec d'autres entités des Nations Unies et conformément aux méthodes et normes internationales recommandées déjà appliquées ;

f) **La décision 53/124 sur les mégadonnées**, dans laquelle la Commission a appuyé l'orientation proposée pour les travaux futurs du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle, s'agissant en particulier de l'intégration des mégadonnées et de la science des données dans le travail quotidien des organismes nationaux de statistique (en tenant compte de la situation locale), de la réalisation à titre prioritaire d'études de cas sur les enjeux stratégiques liés aux principaux programmes d'action, de la création d'un réseau de chefs de file en matière de science des données qui soient issu(e)s des bureaux nationaux de statistique, ainsi que du renforcement de la collaboration avec la communauté géospatiale.

20. Dans son précédent rapport, le Groupe d'experts a en particulier mis en lumière les décisions relatives aux statistiques économiques (décision 52/105) et au développement des statistiques régionales (décision 52/110). En ce qui concerne les autres groupes subsidiaires de la Commission de statistique, le Groupe d'experts tient à rappeler sa volonté de coopérer et de jouer un rôle de « trait d'union » en vue d'exploiter le potentiel que l'information géospatiale offre aux statisticiens. Il a convenu d'inviter des représentants de ces groupes à participer à ses travaux et a établi un mécanisme de coordination des programmes qui favorise la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial. En même temps, il se dit conscient des besoins et des possibilités qui découleront de l'augmentation de la demande d'intégration de l'information statistique et géospatiale dans les programmes de travail plus larges du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et de la Commission de statistique, et se réjouit à l'idée de pouvoir relever ces futurs défis.

21. Ainsi, dans l'avenir, le Groupe d'experts s'emploiera à faciliter la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial pour répondre aux besoins en matière de données intégrées sur les changements climatiques, les catastrophes naturelles, les questions de sécurité, la production alimentaire à l'échelle nationale et locale, ainsi que d'autres questions couvertes par le Programme 2030. Il a convenu d'inviter des représentants d'autres groupes fonctionnels de la Commission de statistique à participer à ses travaux, afin de coordonner l'exécution des programmes relatifs à l'intégration de l'information statistique et géospatiale à l'échelle de la Commission et de promouvoir le Cadre statistico-géospatial dans d'autres domaines.

### **C. État d'avancement de l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour la période 2022-2024 et ajustements**

22. Le Groupe d'experts a profité de l'occasion pour examiner son plan de travail pour la période 2022-2024. Il a notamment fait le point sur les progrès accomplis à ce jour et souligné la nécessité d'accorder la priorité aux questions suivantes.

a) **Équipe spéciale pour le développement du Cadre intégré de l'information géospatiale dans le domaine des statistiques.** Dirigée par le Canada et le Mexique, cette équipe spéciale produira principalement un livre blanc qui mettra en contexte l'importance du Cadre intégré de l'information géospatiale, en s'appuyant sur ce dernier et sur le Cadre statistico-géospatial mondial, ainsi que sur leurs guides de mise en œuvre respectifs, en vue de faire connaître la valeur de l'information géospatiale aux décideurs de haut niveau au sein des systèmes statistiques nationaux et des écosystèmes nationaux des données de manière plus générale ;

b) **Équipe spéciale pour le renforcement des capacités et l'évaluation.** Dirigée par la Norvège et la Suède, cette équipe spéciale mettra au point un outil d'évaluation des capacités qui aidera les pays à évaluer la maturité de l'intégration de l'information géospatiale et statistique. Lors de la réunion, le Groupe d'experts a pris note de l'offre de ressources faite par le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle en vue de soutenir ces travaux, et s'est engagé à se mettre en rapport avec ce partenariat pour en déterminer la nature précise. Il a souligné qu'il importait de veiller à ce que cette offre ne fasse pas double emploi avec les efforts d'autres groupes travaillant dans ce domaine et a examiné plusieurs exemples de modèles de maturité et d'autres outils d'évaluation des capacités ;

c) **Équipe spéciale consacrée au Cadre statistico-géospatial mondial.** Dirigée par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, cette équipe spéciale a pour objectif de mettre en œuvre et d'ajuster le Cadre statistico-géospatial mondial, en l'actualisant à la lumière des innovations et des approches nouvelles, y compris le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable, les produits du Comité d'experts en mégadonnées et sciences des données en statistique officielle et d'autres avancées majeures réalisées depuis l'adoption du Cadre. Depuis que le Cadre statistico-géospatial mondial a été ajusté, l'équipe spéciale cherche à promouvoir les informations géographiques axées sur les utilisateurs (c'est-à-dire les statistiques diffusées au moyen d'informations géographiques (statistiques ou administratives) élaborées en fonction des besoins des utilisateurs plutôt qu'au moyen d'informations géographiques communes), et à élaborer des directives relatives à la question.

23. Dans son plan de travail pour la période 2022-2024, le Groupe d'experts a indiqué qu'il importait de tirer parti de l'architecture d'entreprise pour l'intégration de l'information statistique et géospatiale et examiné la nécessité de mener d'autres réflexions à cet égard. Toutefois, compte tenu des ressources dont il dispose, Il a convenu d'accorder la priorité aux questions susmentionnées (par. 22).

### **D. Révision du mandat du Groupe d'experts et actualisation de sa composition**

24. Dans le cadre d'une consultation tenue avant et après sa réunion, le Groupe d'experts a ajusté son mandat et son plan de travail pour la période 2022-2024 afin de se repositionner pour répondre aux demandes croissantes d'intégration de l'information statistique et géospatiale. Au vu de l'augmentation de ces demandes et

de sa mission actuelle d'amélioration des informations géospatiales dans le cadre de l'écosystème national des données, il a décidé de réviser son mandat et d'actualiser sa composition.

25. Avant la septième réunion, le Brésil et l'Irlande avaient entamé une révision du mandat du Groupe d'experts, en vue de recevoir des réponses écrites des membres qui ne pouvaient pas participer à cette réunion, lors de laquelle le Groupe d'experts a confié aux coprésidents le soin d'ajuster le mandat en fonction des résultats et des priorités convenus. Le mandat ainsi révisé est soumis en tant que document de référence accompagnant le présent rapport et la Commission de statistique est invitée à en prendre note.

26. Compte de tenu de sa nouvelle orientation et de la nouvelle portée donnée à ses travaux, le Groupe d'experts invite les nouveaux membres de la Commission de statistique à participer au développement et à la communication de ses travaux. Cela est essentiel pour garantir la diversité des points de vue et la représentation des différentes régions géographiques à mesure que le Groupe avance dans ses travaux. Notant que de nombreux membres sont issus des systèmes d'information géographique des organismes nationaux de statistique, le Groupe d'experts insiste sur le fait que l'intégration de l'information statistique et géospatiale est un objectif holistique pour ces organismes. À cet égard, il se félicite que certains membres proviennent des organes de décision responsables de domaines d'action thématiques tels que la lutte contre la maladie de coronavirus (COVID-19), les changements climatiques, les catastrophes naturelles, la sécurité, la production alimentaire et d'autres domaines couverts par le Programme 2030.

## **E. Renforcement de la coordination et de la cohérence**

27. Notant les nombreux cas où le Cadre statistico-géospatial a été traduit (le Cadre est disponible en anglais, en chinois, en espagnol et en français), le Groupe d'experts a remercié le Brésil des efforts qu'il fait pour traduire le Cadre en portugais. À cet égard, il a salué les propositions faites par des membres pour traduire le Cadre dans les langues officielles de l'ONU restantes (l'arabe et le russe) et dans d'autres langues.

28. En prévision de sa septième réunion, le Groupe d'experts avait demandé à ses membres travaillant au sein des commissions régionales de l'ONU, des organisations intergouvernementales régionales (comme Eurostat) ou dans des groupes de travail régionaux sur l'intégration géostatistique (tels que ceux relevant des comités régionaux du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale) de résumer les progrès faits vers la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial dans leur région, en leur qualité de points focaux régionaux. Ces perspectives régionales sont venues compléter les résultats de l'enquête mondiale sur l'état de préparation quant à la mise en œuvre du Cadre, qui a permis d'évaluer la mise en œuvre du Cadre au niveau national. Si la synthèse des réponses à cette enquête a permis de dresser le bilan des progrès accomplis au niveau régional, la répartition inégale des réponses dans certaines régions a montré qu'il fallait créer un nouveau mécanisme de coordination pour améliorer la mise en œuvre du Cadre aux niveaux national et régional.

29. Pour déterminer l'état d'avancement de la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial à l'échelle régionale, le Groupe d'experts avait invité les points focaux régionaux à lui soumettre, avant la réunion, un résumé de deux pages des progrès accomplis dans leur région. Il a reçu des réponses d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Pacifique et d'Europe. En outre, des représentants de la Division de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ont

communiqué un document issu de la quinzième session du Comité régional de statistique résumant l'intégration statistique et géospatiale au niveau régional (E/ESCWA/C.1/2022/6).

30. Se félicitant des nombreux cas où le Cadre statistico-géospatial mondial avait été adopté au niveau régional, le Groupe d'experts s'est dit préoccupé par l'inégalité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre à l'échelle mondiale, tout en notant que chaque région avait mis en place une architecture développée, notamment au moyen de groupes de travail régionaux axés sur l'intégration de l'information statistique et géospatiale. À cet égard, il a décidé de renforcer sa coordination avec les régions ainsi que la coordination entre les régions et demandé aux États Membres qui dirigent ces groupes de travail régionaux de participer à ses travaux, aux côtés d'autres points focaux compétents au niveau régional (tels que les représentants des commissions régionales ou des organisations intergouvernementales régionales). Une fois cela fait, il entend demander aux points focaux régionaux de préciser la portée des travaux qu'ils mènent actuellement avec les pays en matière de renforcement des capacités et notamment la manière dont ils œuvraient à la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial, l'objectif étant de déterminer comment la communauté internationale peut soutenir les efforts régionaux, jusqu'à et y compris l'élaboration de nouvelles directives techniques relatives à la mise en œuvre du Cadre.

31. Ainsi, le Groupe d'experts compte s'appuyer sur le Cadre statistico-géospatial pour poursuivre les travaux qu'il a entrepris en application de la décision 48/108, dans laquelle la Commission de statistique a renforcé son mandat, qui est désormais d'assurer la coordination globale de toutes les activités menées au titre de l'intégration de l'information statistique et géospatiale. Grâce aux activités convenues lors de sa septième réunion, le Groupe d'experts espère à la fois renforcer la coordination régionale et la coordination des programmes et soutenir et orienter les points focaux régionaux et les États Membres associés, ce qui permettra d'améliorer la mise en œuvre du Cadre.

#### **IV. Organisation actuelle des travaux du Groupe d'experts**

32. Entre ses sixième et septième réunions, le Groupe d'experts a tenu des réunions virtuelles environ une fois par trimestre. Parallèlement à ces réunions virtuelles régulières, des réunions spéciales ont été organisées à l'appui des travaux du Groupe d'experts, notamment des réunions entre les coprésidents et le Secrétariat. Les équipes spéciales et les groupes de travail se sont également réunis virtuellement selon les besoins.

33. Le Groupe d'experts se félicite du soutien des points focaux régionaux et, dans sa volonté de resserrer les liens, se réjouit à l'idée de convoquer des réunions communes (réunions du Groupe d'experts et réunions régionales) afin d'adapter encore plus ses travaux aux besoins pratiques des États Membres. Conscient de la diversité des États Membres, il se félicite de l'aide apportée par les points focaux régionaux en matière de traduction et de recensement des modalités de communication les plus efficaces afin que les publics voulus reçoivent des informations sur l'importance du Cadre statistico-géospatial mondial et sur son rôle dans l'intégration de l'information statistique et géospatiale.

## V. Conclusion et marche à suivre

34. Dans sa décision 51/123, la Commission de statistique a approuvé le Cadre statistico-géospatial mondial tel qu'adopté par le Comité d'experts dans sa décision 9/106. Il est à noter que les deux entités intergouvernementales supérieures en matière de statistique et d'information géospatiale ont appelé de leurs vœux la mise en œuvre du Cadre à l'échelle nationale et régionale. Avec l'adoption des résolutions [2022/3](#) et [2022/24](#) du Conseil économique et social, le besoin urgent pour les pays de renforcer leur capacité d'intégration de l'information statistique et géospatiale est enfin reconnu.

35. Le Groupe d'experts plaide pour que l'intégration de l'information statistique et géospatiale soit considérée comme essentielle pour répondre aux exigences d'un paysage des données en mutation. Cela ne signifie pas, et ne devrait pas signifier, qu'il faut concentrer les efforts sur l'expansion des groupes chargés de la gestion du système d'information géographique au sein des organismes nationaux de statistique. L'expansion de ces groupes est un premier pas encourageant, surtout dans le contexte d'un recensement, mais de nombreux États Membres disposent déjà d'organismes nationaux d'information géospatiale capables d'apporter un appui qui peut être mis à profit. Néanmoins, le Groupe d'experts recommande vivement l'adoption d'une approche holistique de l'environnement national des données intégrées, une nécessité dont témoignent les demandes complexes et évolutives découlant de la COVID-19. Pour ce faire, il est nécessaire qu'à tous les niveaux, des initiatives soient prises pour aider à éliminer les cloisonnements, à déterminer les lacunes, à utiliser les ressources existantes en conséquence et à mettre en place de nouveaux partenariats et dispositifs institutionnels lorsque l'occasion se présente.

36. Les besoins mondiaux et nationaux en matière de gestion des données sont naturellement complexes. Le rythme de la production des données statistiques à dimension géospatiale dont ont besoin les décideurs, ainsi que la granularité de ces données, croissent de manière exponentielle. Pourtant, peu de pays disposent d'organismes de statistique et d'information géospatiale intégrés ; les organismes individuels ont rarement les ressources qu'il faut pour fournir toutes les dimensions de données et toutes les données ventilées dont les décideurs ont besoin. Cette tension au sujet de l'allocation des ressources est plus aiguë dans les pays en développement, car, dans la plupart de ces pays, les dispositifs institutionnels entre les organismes de statistique et les organismes d'information géospatiale sont inexistantes ou sont à peine formés. Cela fait peser une charge excessive sur les organismes nationaux de statistique, ce qui entraîne souvent une duplication des tâches et détourne les institutions de leur mission principale. Comme le montrent les résultats de l'enquête mondiale sur l'état de préparation quant à la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial et comme expliqué en détail dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 ([E/CN.3/2022/8](#)), l'application des techniques de géocodage demande un investissement supplémentaire important, par exemple pour la définition de cadres géographiques détaillés (informations géographiques communes), car il est difficile d'accéder aux registres d'adresses dans de nombreux pays.

37. À cet égard, on ne saurait sous-estimer le rôle de l'organisme national d'information géospatiale. Dans le rapport qu'il a présenté à la Commission en 2018 ([E/CN.3/2018/33](#)), le Groupe d'experts a recommandé que les données sur les unités statistiques soient systématiquement collectées en même temps qu'une indication géographique, ou associées à une telle indication, ce qui permettrait idéalement d'établir dans chaque cas des coordonnées géospatiales comportant des valeurs X et Y. Cette recommandation était fondée sur la liste des conditions à remplir en matière de collecte de données à chaque étape du processus de recensement, de la préparation et

de la collecte à l'analyse et à la diffusion. La recommandation s'avère par ailleurs particulièrement pertinente au regard du Programme 2030, pour lequel on a besoin de statistiques géospatiales afin de produire les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

38. Le Groupe d'experts invite les pays à examiner leurs dispositifs institutionnels afin de réduire ou d'éliminer les obstacles à la mise en commun des données (et de réduire les doubles emplois, qui sont coûteux). En gérant l'intégration de l'information statistique et géospatiale d'une manière plus collaborative, l'écosystème national des données optimisera les ressources disponibles, ce qui permettra de réduire les doublons éventuels et de produire plus de valeur, d'idées, d'analyses et de données statistiques à dimension géospatiale intégrées et prêtes à l'emploi.

39. En effet, la transition entre le cycle de recensements de la population et des logements de 2020 et celui de 2030 ne saurait être assurée selon les normes habituelles. La demande mondiale et nationale de données géospatiales intégrées est très forte et le Groupe d'experts est conscient du rôle unique qu'il joue pour ce qui est de réduire l'écart entre les statisticiens et les spécialistes de l'information géospatiale, une condition essentielle à cette transformation. Le Cadre statistico-géospatial mondial oriente les travaux relatifs à l'intégration géostatistique et relie les spécialistes de l'information géospatiale (qui se fondent sur le Cadre intégré de l'information géospatiale) et les statisticiens (qui s'appuient sur le Modèle générique du processus de production statistique). Au cœur de cette transformation se trouvent les partenariats et la collaboration (au sein des organismes nationaux, entre les organismes nationaux et entre ceux-ci et le secteur privé), en particulier à l'heure où les organismes nationaux de statistique adoptent le principe de l'intendance des données.

40. Pour atteindre ces buts et objectifs, le Groupe d'experts a révisé son mandat et ajusté son plan de travail pour la période 2022-2024, sous la direction du Brésil et de l'Irlande. Au cours de la prochaine période intersessions, il continuera de promouvoir le Cadre statistico-géospatial, en s'appuyant sur les décisions prises à sa septième réunion et sur ses mandats actuels. Ainsi, il invite les États Membres à recenser les experts de leurs organismes nationaux d'information géospatiale et de statistique qui peuvent apporter les qualités d'encadrement et l'expertise nécessaires à l'exécution de ses mandats et de son plan de travail.

41. Vu l'ampleur des défis à relever au niveau mondial et les besoins croissants des États Membres en matière de données, le Groupe d'experts craint que, sans un engagement plus résolu en faveur de la production de données statistiques à dimension géospatiale intégrées, les progrès nécessaires en matière de programmes de développement mondiaux ou de priorités de développement nationales ne soient pas accomplis. Grâce aux efforts du Groupe d'experts, le Comité d'experts poursuit sa collaboration avec la Commission de statistique en vue de favoriser l'application du Cadre statistico-géospatial mondial, qui a vocation à être un mécanisme cohérent d'intégration des données statistiques et géospatiales, et est disposé à aider la Commission à atteindre ses buts et objectifs plus larges, notamment l'application de la résolution [2022/3](#) du Conseil économique et social.

## **VI. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre**

42. La Commission est invitée :

a) À saluer les progrès accomplis par le Groupe d'experts et à soutenir la poursuite de la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial dans le contexte de l'orientation stratégique future du Groupe d'experts ;

b) À prendre note de la révision du mandat du Groupe d'experts et de son plan de travail pour la période 2022-2024 ;

c) À exhorter les États Membres à adopter et à mettre en œuvre le Cadre statistico-géospatial mondial, compte tenu notamment des dimensions supplémentaires que sont les statistiques relatives aux changements climatiques, aux catastrophes et à la santé (notamment à la COVID-19) et les mégadonnées, ainsi que d'autres préoccupations de type nouveau nécessitant l'intégration des informations géospatiales, statistiques et autres ;

d) À engager les États Membres à communiquer avec le Groupe d'experts au sujet des obstacles à l'adoption et à la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial, afin que le Groupe d'experts puisse élaborer des directives à leur intention ;

e) À aider les États Membres et les partenaires à soutenir activement les travaux du Groupe d'experts, notamment par leur participation et leurs ressources.